

Assises des Alpes-Maritimes

## Douze ans de réclusion pour l'amoureux éconduit et violent

*Il avait profité d'un dernier baiser pour enfoncer la lame de son couteau dans le thorax de son ex-concubine la blessant grièvement*

« Violent pour faire mal et pas seulement pour faire peur... » A la partie civile M<sup>e</sup> Dominique Chemama a évoqué les graves blessures infligées à la victime par Alexandre Fournier, 27 ans, qui avait profité d'un dernier baiser pour enfoncer la lame d'un couteau dans le thorax de la jeune femme (Voir nos éditions d'hier). Un acte que le taux d'alcoolémie de l'accusé, relativement peu élevé, ne saurait expliquer. « Ce jour-là cette femme avait rendez-vous avec la mort. Il voulait la tuer. Et aujourd'hui, elle continue à avoir peur » a plaidé M<sup>e</sup> Chemama devant la cour d'assises des Alpes-Maritimes.

« L'amour, pour lui, c'est posséder, enfermer l'autre. Cet homme a commis un crime d'orgueil et s'est montré sournois. Il n'a rien dit, a dissimulé l'arme et, si elle n'a pas été retenue, la préméditation néanmoins affleure dans ce dossier » a déclaré pour sa part M<sup>lle</sup> Duca au Ministère Public, avant de requérir une peine de dix ans d'emprisonnement assortie d'une interdiction des droits civils, civiques et de famille pendant dix ans et de l'obligation d'un suivi socio-judiciaire.

« Je ne me souviens plus très bien des événements de cette nuit-là ». A la défense, M<sup>e</sup> Eliane Kamara a développé l'état de confusion dans lequel s'est trouvé l'accusé au lendemain des faits et a insisté sur les remords exprimés depuis qu'il a pris conscience de son crime. « Il

avait une vision idéaliste de sa compagne de dix ans son aînée. Il la considérait presque comme sa tutrice. Il n'a pas supporté la séparation ». M<sup>e</sup> Rita Ferro a montré comment la notion d'abandon était au cœur de la problématique de l'accusé. « Il se trouve dans une situation de manque affectif constant. Lorsque sa concubine a entamé sa grossesse, il s'est senti en danger, a eu peur de perdre sa place d'être aimé et son comportement a changé... ».

Et puis, il y a l'image de la mère, alcoolique, actuellement SDF et absente lors de ce procès. Une mère qui a initié un terrible contentieux avec les femmes. En attendant la Cour, présidée par Jean-Louis Malatrasi, a condamné Alexandre Fournier à douze ans de réclusion criminelle.

### Aujourd'hui une affaire d'agression sexuelle

Aujourd'hui débutera le procès d'un homme de 48 ans accusé d'avoir violé et agressé son fils. Ce dernier, aujourd'hui majeur, avait signalé les faits des années auparavant, mais avait retiré sa plainte, sa mère lui ayant expliqué que son père risquait de se suicider. A la demande de la victime, ce procès devait se tenir en audience publique et non à huis clos comme c'est souvent l'usage en matière d'agressions sexuelles.

Nicole LAFFONT.